

Boite à questions

Projet de Performance Fédéral

Qu'est-ce que le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) ? (<https://www.portail-sportif.fr>)

Le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) est l'outil de référence du sport français. Il est utilisé par l'ensemble des acteurs du mouvement sportif. Ministère des Sports (MS), Agence Nationale du Sport (ANS), Fédération Française de Natation (FFN), Maison Régionale de la Performance (MRP)..., pour accompagner les sportifs. C'est une base de données qui référence tous les sportifs listés en France ainsi que les sportifs non listés, inscrits dans une structure du Projet de performance fédéral (PPF).

Le PSQS accompagne le sportif tout au long de sa carrière, PSQS permet un meilleur suivi sur trois axes : Vie sportive, Vie scolaire / vie professionnelle, Vie quotidienne.

Le PSQS est utilisé pour la mise en liste des sportifs, pour les inscriptions dans les structures du PPF, pour les Aides Personnalisées (AP)...

PSQS est un outil de coordination avec d'autres systèmes informatiques essentiels. Il fait le lien avec [Parcoursup](#) : pour savoir si le candidat au baccalauréat est listé (espoir, CN ou SHN) ou s'il est inscrit sur une structure du PPF (CAF, CNAHN, CEx, CNR, CNE) afin de bénéficier du titre « sportif de haut niveau » pour Parcoursup. PSQS fait le lien également avec Extranat : En natation course cela permet sur les résultats des compétitions d'indiquer à quelle structure du PPF appartient le sportif.

Pour éviter les erreurs administratives, pertes de renseignements, échec d'inscriptions, **il est primordial que les informations du PSQS soient à jour** (informations personnelles, région de licence et structure d'entraînement...), sans quoi vous pourriez ne pas avoir accès à certains droits (bourses financières, aménagements scolaires...). Dans le cas contraire, des erreurs administratives, des échecs d'inscriptions ou pertes d'informations peuvent perturber la carrière du sportif.

Qu'est-ce qu'un Sportif listé ?

Un sportif listé est un sportif a réalisé des performances sportives en compétition qui lui permettent d'être listé.

On dit d'un sportif qui est listé, lorsqu'il est inscrit sur les listes ministérielles.

Il existe 3 listes ministérielles : La liste Sportif de Haut Niveau (SHN) qui regroupe la liste : Elite, Senior, Relève, & Reconversion, la liste Espoir ou la liste collectif nationaux (CN).

Le sportif est listé pour une période d'un an (1^{er} janvier au 31 décembre) au vu de ces résultats en compétition en année N-1. Par exemple, je suis Champion d'Europe en 2022, je suis listé en 2023.

Il y a une exception pour les sportifs Elite qui sont listé pour 2 ans.

Pour être listé, il faut répondre à des critères liés aux résultats et à l'âge.

[Les critères pour être listé \(élite, sénior, relève, espoir, collectif national\), pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau \(Natation Artistique, Natation Course, Eau Libre, Plongeon, Water-Polo\) :](#)

Pour la catégorie reconversion : La catégorie Reconversion s'adresse au sportif qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Relève, et qui présente un projet d'insertion professionnelle nécessitant un soutien ou une inscription dans cette liste (formation, concours etc..).

Cette liste est accessible aux sportifs ayant été inscrits au moins une fois dans la catégorie Elite ou pendant quatre ans dans les autres listes (senior ou Relève), dont trois ans au moins dans la catégorie Senior. L'inscription dans la catégorie Reconversion se fait sur demande de l'intéressé auprès de la Fédération (dhn@ffnatation.fr). L'inscription est valable un an et peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans au total.

Comment savoir si je suis listé ?

Les noms des sportifs listés sont disponibles sur le site du ministère des sports : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/sport-de-haut-niveau/article/liste-ministerielle-de-sportifs>

Comment avoir une attestation de mise en liste ?

Une attestation de mise en liste est téléchargeable sur le compte PSQS de l'athlète.
Pour une demande spécifique, il faut s'adresser à la direction du haut niveau (dhn@ffnatation.fr)

Qu'est-ce qu'un Sportif de Haut Niveau ?

Un Sportif de Haut Niveau (SHN) est généralement un représentant de la France lors des compétitions de références (Jeux Olympiques et Paralympiques, championnats du monde, championnats d'Europe...)

Ces sportifs sont, les représentants de l'excellence sportive.

Un SHN est un sportif listé comme élite, senior, relève ou reconversion.

Comment intégrer une structure du PPF ?

Qu'est-ce qu'un CNAHN ?

Un CNAHN est un Centre National d'Accès au Haut Niveau. Cette structure fait partie du volet Accession du Projet de Performance Fédéral (PPF).

Pour la natation artistique, les CNAHN sont des structures dispersées en France.

Pour la Natation et le Water-Polo, les CNAHN regroupent uniquement des collectifs d'athlètes ciblés par la DTN. Ce ne sont pas des structures permanentes et nécessitent pas de délocalisation des athlètes. Ces lieux permettent de reconnaître le niveau des sportifs. Et de leur proposer des regroupements.

Qu'est-ce qu'un CAF ?

Un CAF est un Centre d'Accession et de Formation. Cette structure fait partie du volet Accession du Projet de Performance Fédéral (PPF). Ce type de structure est le premier échelon du PPF, il permet la formation des athlètes au Haut Niveau et le développement vers la performance à l'échelle nationale et internationale.

Il existe des CAF pour les 5 disciplines de haut niveau à savoir : natation course, eau libre, plongeon, water-polo et natation artistique.

Qu'est-ce qu'un CNE ?

Un CNE est un Centre National d'Entraînement. Cette structure fait partie du volet Excellence du PPF. Il permet aux athlètes qui intègrent la structure d'évoluer dans des bonnes conditions d'entraînement

avec l'encadrement adéquat. Les groupes d'athlètes qui évoluent dans les CNE représentent les principales chances de médailles françaises sur les compétitions internationales.

Qu'est-ce qu'un club d'Excellence ?

Les clubs d'Excellence, catégorisés « 1 » ou « 2 » en natation, sont désignés comme tel grâce aux critères présents dans le PPF. La reconnaissance en tant que club d'Excellence est modifiée chaque année en fonction du cahier des charges (résultats des sportifs). Ces clubs d'excellence font parties du volet excellence du PPF. Au même titre que le CNE, ils participent au processus de performance des athlètes afin d'obtenir des médailles avec les équipes de France.

Quel est le coût d'inscription dans une structure ?

L'inscription dans les structures peut varier en fonction de la structure, de la mise en liste de l'athlète, de ses performances ou de son statut (interne ou externe).

Qui contacter si j'ai une question spécifique ?

Pour tous sujets concernant le haut niveau, le projet de performance fédéral, l'accompagnement personnalisé, le suivi socio-professionnel, l'inscription en structures ou autres, vous pouvez contacter l'adresse e-mail dhn@ffnatation.fr.

La Direction du Haut Niveau